

USAGES AUTORISÉS													
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES				Superficie maximale de plancher				Localisation		Projet d'ensemble			
				par établissement		par bâtiment							
C1 Services administratifs													
C2 Vente au détail et services													
COMMERCE À INCIDENCE ÉLEVÉE				Superficie maximale de plancher						Projet d'ensemble			
				par établissement		par bâtiment							
C40 Générateur d'entreposage													
PUBLIQUE				Superficie maximale de plancher				Localisation		Projet d'ensemble			
				par établissement		par bâtiment							
P3 Établissement d'éducation et de formation		750 m ²											
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE													
R1 Parc													
BÂTIMENT PRINCIPAL													
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements			
				mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m ² ou +		3 ch. ou + ou 105m ² ou +	
DIMENSIONS GÉNÉRALES						8 m	15 m	2					
NORMES D'IMPLANTATION				Marge avant		Marge latérale		Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière			
				Marge avant		Marge latérale		Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière		POS minimal	
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES				9 m	7.5 m			9 m	25 %	Pourcentage d'aire verte minimale 10 %			
NORMES DE DENSITÉ				Superficie maximale de plancher				Nombre de logements à l'hectare					
				Vente au détail		Administration		Minimal		Maximal			
				Par établissement	Par bâtiment	Par bâtiment							
				4400 m ²	5500 m ²	5500 m ²		30 log/ha					
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT				Pourcentage minimal exigé									
				Façade				Mur latéral		Tous Murs			
				Matériaux prohibés :				Enduit : stuc ou agrégat exposé					
								Clin de bois					
								Clin de fibre de bois					
				Vinyle									
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES													
TYPE													
Axe structurant B													
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES													
Aucun nombre minimal de cases de stationnement n'est prescrit pour le groupe d'usages C40 Générateur d'entreposage - article 596.0.1													
ENSEIGNE													
TYPE													
Type 6 Commercial													